

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DJS 56** Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier (6<sup>e</sup>).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2018-2020 signée le 3 mai 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à l'Association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier, 66, rue d'Assas (6e) ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ci-joint, à la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 3 mai 2018, prévoyant l'attribution de la subvention visée aux articles 3 à 4 et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'Association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (D 00880 / SIMPA 287 /2019\_04531 et 2019\_02091 Jeunesse) 66, rue d'Assas (6e) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2019.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée :

- pour la sous-direction de l'Action Sportive, à hauteur de 10.500 euros, sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 933-65748-D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019, et suivants, sous réserve de la décision de financement ;
- pour la sous-direction de la jeunesse, à hauteur de 4.500 euros, sur la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, compte 933, nature 933-65748 sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**